

N° 2026-04

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 05 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 18

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, sur convocation faite 19 février, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY dans la salle du conseil municipal à Soubise.

Présents titulaires (16) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PRUGNIERES Anne-Cécile, VILLARD Simon, VINOT Valérie

Pouvoirs (2) : GRIMAUULT Wilfried à VINOT Valérie, PORTRON Didier à COUESNON Elsa

Excusé (1) : MOSTAFA Samy

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Approbation du compte financier unique 2025

Monsieur Pacaud est désigné par l'assemblée comme Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le SEJI a décidé de passer au Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2025 (incluant le CA 2024) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après présentation du CFU 2025, Monsieur Dbjay quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Pacaud invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU 2025.

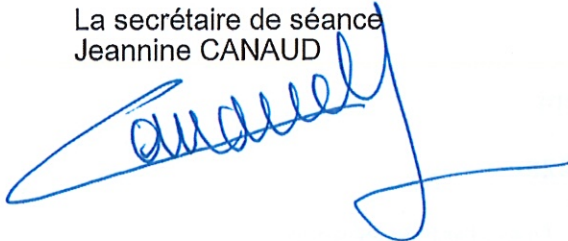
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	194 351,65	2 139 580,00	2 333 931,65
	Recettes réalisées (1)	B	192 630,05	2 167 248,69	2 359 878,73
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	178 390,31	2 392 934,00	2 571 324,31
	Dépenses réalisées (1)	E	175 470,01	2 202 464,66	2 377 934,67
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	17 160,84	-35 215,98	-18 055,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-15 961,34	253 354,00	237 392,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	1 199,50	218 138,02	219 337,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	1 199,50	218 138,02	219 337,52

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'

- **APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- **CHARGER** Le Président de signer les pièces afférentes.

Approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance
Jeannine CANAUD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY




Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20260305-2026_04DE
Affiché le : 18 MARS 2026
Certifié exécutoire le : 18 MARS 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception